

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 9 juillet 2025
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Valérie Faivre, Richard Brusa, Christine Petitjean, Tantely Brun, Jean Camus, Carolyne Le Bonniec, Delphine Vuillermoz,

Excusés : Alexandre Adam, Jérôme Lamonica, Nicolas Jacquier, Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Tantely Brun est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du compte rendu de la séance du 12 juin 2025

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, Maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- **CCAS** : Monsieur Claude Pierrel rend compte des échanges de la dernière réunion du CCAS, au cours de laquelle un risque de chute d'arbres a été identifié, le long du cours d'eau, près de la Roseraie, l'aide de 1500 euros aux victimes du cyclone de Mayotte, ainsi que le jumelage avec Eich, l'aménagement du parc du Lavoir et le dispositif pour faire face aux vagues de chaleur.

- **Action sociale** : Christine Petitjean résume le compte-rendu de la commission Action sociale ; bilan financier comparatif par rapport à l'année 2024, date fixée au 22 novembre 2025 à 12h pour le repas du Bel Âge, le restaurant de La Cloche a été choisi, ainsi que le thème : « la légende des années 60 à 80 ». Parc du Lavoir : la commission propose de planter des arbres « écrans » dès l'automne vers les immeubles de la Maison pour tous et de réaliser un parc à chiens avant l'aménagement du parc.

- **Marché** : Richard Brusa rend compte des points évoqués en commission : impayés ; 6 exposants n'ont pas encore payé le 2nd semestre 2024 et ont été mis en demeure ; tous les exposants sont priés de respecter les horaires 7h30 horaire d'été, 8h horaire d'hiver ; un exposant a été exclu pour mauvais comportement. Il a été décidé de facturer aux exposants occasionnels 1 euro supplémentaire pour l'électricité.

- **Mi S'tembre** : Richard Brusa indique que l'association de chasse tiendra la buvette du repas du vendredi soir, l'association de parents d'élèves tiendra la buvette du stade, le samedi soir. L'UCIA reconduit sa braderie du samedi. Le programme est en cours de création.

- **Jumelage** : la commission a émis le souhait de créer un comité de jumelage avant la fin de l'année mais souhaite l'appui de la Commune à long-terme avec une subvention chaque année. Une nouvelle réunion aura lieu à la rentrée avec toutes les associations et débouchera sur la rédaction de la charte.

- **Travaux** : Richard Brusa rappelle qu'une expertise est prévue pour statuer sur les malfaçons constatées suite aux travaux de revisalisation. Le travail de réflexion pour limiter la vitesse aux entrées de Ville se poursuit. Un devis complémentaire a été adressé par le cabinet ABCD pour les Toupes et la rue du Rondeau, et envisage l'éventualité d'installer un plateau-ralentisseur.

3. Compte-rendu des commissions intercommunales

- **Culture** : Dominique Méan rapporte la proposition d'une nouvelle convention avec l'EIM pour financer les classes CHAM.

- **COPIE Eau / assainissement** : Une étude de prospective financière a été présentée. Sa principale conclusion est que, face au mur d'investissements à venir et compte-tenu du sous-investissement passé dans les réseaux d'eau potable et d'assainissement, les prix de l'eau et de l'assainissement vont drastiquement augmenter. Des solutions sont recherchées, parmi lesquelles des transferts de compétences et une mutualisation des moyens. Une réunion

est prévue en septembre avec l'ensemble des retours des gestionnaires.

- **SCOT** : Une enquête publique du Pays Lédonien sera publiée, du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} octobre 2025 pour validation des rapports avant la fin de l'année 2025.

4. Projet de brasserie – bail de location

Monsieur le Maire présente le projet de bail de location de l'aile ouest du bâtiment de la Mairie (2 :

- Le loyer serait fixé à 1 400 € HT/mois, avec une remise de 4 à 6 mois selon la date d'entrée en jouissance (avant ou après la saison d'été).
- Le bail définitif ne pourra être signé qu'après déclassement formel du bien et libération des locaux par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille (prévue fin 2025).
- (La signature du bail envisagée début 2026.
- Le Maire est autorisé à engager les démarches notariées et signer tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

5. Plan Communal de Sauvegarde et création d'une réserve communale de sécurité civile

Monsieur le Maire indique que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis à jour par Jean Camus et Claude Pierrel, avec Sarah Monnin. Il sera transmis en Préfecture avec les coordonnées des personnes ressources. Jean Camus rappelle les objectifs du plan et la méthode : recensement des risques (sismique, inondations, orages violents, grêle, grands froids, risques technologiques, pandémies, épizooties, interruption durable de l'alimentation en eau potable, transport de matières dangereuses, incendies,...), recensement des personnes sensibles (EHPAD, Foyer logement, personnes vulnérables,...), recensement des moyens (professionnels de santé, commerces alimentaires, artisans, lieux d'accueil,...). Il s'agit d'un document d'anticipation, la cellule de crise est déclenchée par le Maire ou à la demande du Préfet si la catastrophe concerne plusieurs communes.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- D'appui logistique et de rétablissement des activités

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6. Accompagnement Numérique sur mesure par l'incubateur des Territoires de l'ANCT

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que le dossier déposé par la Commune pour un accompagnement numérique intégralement pris en charge par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) a été retenue.

L'ANCT est un établissement public de l'Etat créé depuis le 1er janvier 2020 afin de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Dans le domaine du numérique, l'ANCT a pour mission d'impulser, d'aider à concevoir et d'accompagner les projets et les initiatives portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle favorise le développement des usages et des services numériques dans les territoires.

Dans ce cadre, l'Incubateur des territoires de l'ANCT accompagne les collectivités et leurs groupements dans l'accélération de leur transition numérique par le biais d'un accompagnement numérique sur mesure, intégralement pris en charge dont la Commune est lauréate.

Cet accompagnement devra permettre aux services communaux d'identifier des solutions innovantes pour gagner en efficacité au service du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

7. Point sur les Finances communales : résultat trimestriel et niveau de trésorerie

Messieurs Jean CAMUS et Claude PIERREL donnent lecture du résultat estimatif au 30 juin 2025, avec comparatif au budget annuel. Il est remarqué que les charges de fonctionnement sont en légère augmentation, du fait qu'une majorité des charges sont honorées au 1^{er} semestre malgré une correction à la hausse ou à la baisse, selon les comptes. Le résultat du 1^{er} semestre s'élève à 196 425 €. Il aurait dû être de 250 514 €. Les charges à caractère général sont supérieures de 41 463 €, les salaires de 13 934 €, quant aux produits, ils sont supérieurs de 57 216 €.

À signaler qu'au 8 juillet 2025, la trésorerie reste positive à hauteur de 236 425 euros.

8. Reprise de concession funéraire

Monsieur Gérard ORSINI a acheté une concession funéraire à la Commune, il souhaite à présent revenir sur sa décision et en percevoir le remboursement.

Monsieur ORSINI a réglé l'achat en argent liquide, ce qui a obligé un agent à se rendre jusqu'au centre des finances publiques de Lons-le-Saunier pour déposer la somme sur le compte de la Commune.

La demande de monsieur ORSINI ne semble pas fondée, ni justifiée, monsieur le Maire propose donc de ne pas accéder à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9. Motion de soutien au commerce local

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'ouverture d'un supermarché de la Commune les dimanches matins, il s'agit d'une décision nationale du nouveau PDG de l'enseigne en France. L'UCIA s'est mobilisée car cette extension des horaires d'une grande surface commerciale risque d'avoir une incidence sur les épiceries, boulangeries et autres petits commerces alimentaires, traditionnellement ouverts les dimanches.

La directrice du développement immobilier de l'enseigne a été contactée et il lui a été signifié l'opposition de l'UCIA, de la CCBHS et de l'Office de Commerce et d'Artisanat.

Un courrier en ce sens a été adressé à monsieur le Préfet, ainsi qu'à la Ministre de la Ruralité.

17 juillet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se joindre à ce mouvement et d'adopter une motion de soutien au commerce local, dont il fait lecture au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

10. Questions diverses

- Madame la Ministre Aurore Bergé, se déplacera à Bletterans le 17 juillet prochain, afin de visiter les commerces locaux, compte-tenu de l'exceptionnelle vigueur commerciale de la Commune.

- Les membres du conseil municipal ont une pensée amicale et chaleureuse pour leur collègue Pierre Roy, suite au décès de son épouse.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 18 septembre 2025 à 18h30, le lieu et l'heure seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan

Richard Brusa,

Valérie Faivre,

Christine Petitjean,

Alexandre Adam,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Nicolas Jacquier,

Jérôme Lamonica,

Carolyne Le Bonniec,

Delphine Vuillermoz,

Caroline Médigue,

Chantal Perreaut.